



Conditions générales de formation

Article 1 - Application des présentes Conditions Générales de formation

Les présentes conditions générales de formation sont applicables à toute commande de formation passée auprès d'Alterjuris Avocats[®] que ce soit pour des formations Inter-entreprises ou Intra-entreprise. Par conséquent le fait de passer commande ou d'assister à une séance de formation implique l'adhésion entière et sans réserve du Client à ces conditions générales de formation – à l'exclusion de toutes autres conditions, et notamment les conditions générales d'achat du Client.

Article 2 - Formation du contrat

Lorsqu'une personne physique entreprend une formation à titre individuel et à ses frais, le contrat est réputé formé par la seule signature de la convention de formation. Cette convention est soumise aux dispositions des articles L6353-3 à L6353-7 du Code du travail.

Dans les autres cas, le contrat est formé par la réception, par Alterjuris Avocats[®], du bulletin d'inscription ou de tout autre courrier de commande signé par l'entreprise. Une convocation qui n'aurait pas été reçue par le stagiaire ou son entreprise n'aura en aucun cas valeur d'annulation de l'inscription.

Article 3 - Inscription

Le client a la possibilité de s'inscrire par téléphone au 01 58 30 71 47 ou par courrier électronique à l'adresse contact@alterjuris-avocats.com.

L'inscription sera considérée comme définitive à réception de la demande d'inscription formalisée par l'envoi du bulletin rempli et signé, et/ou la régularisation de la convention simplifiée de formation professionnelle : soit par courrier, à l'adresse suivante : Alterjuris Avocats[®], 105 boulevard Voltaire 75011 PARIS, soit par fax au 01 79 75 18 89.

Article 4 - Convocation

Une convocation est adressée à chacun des participants deux à trois semaines avant la formation. Elle précise les horaires, le lieu et les moyens d'accès.

Article 5 - Feuille et attestation de présence

Sur place, le/la participant(e) est invité(e) à signer une liste d'émargement, nécessaire à l'établissement d'une attestation de présence expédiée après la formation.

Article 6 - Conditions d'annulation et de report

En cas d'annulation par Alterjuris Avocats[®] pour quelque cause que ce soit (indisponibilité du formateur pour des raisons de maladie, conflits sociaux, conditions météorologiques, panne d'électricité, nombre de participants, etc...) l'acte de formation sera reporté à une date ultérieure sans dédommagement ni pénalité due au Client.

Toute annulation par le Client doit être notifiée par écrit à Alterjuris Avocats[®]. Pour toute annulation, fût-ce en cas de force majeure, moins de 10 jours francs ouvrables avant le début de la formation, le montant de la participation restera immédiatement exigible à titre d'indemnité forfaitaire.

Article 7 - Prix

Tous nos prix sont indiqués hors taxes. Ils sont à majorer de la TVA au taux en vigueur. Toute formation commencée est due en totalité.

Article 8 - Règlement

Le règlement du prix de la formation est à effectuer lors de l'inscription, comptant et sans escompte : soit par chèque bancaire à l'ordre de Alterjuris Avocats[®], soit par virement bancaire à notre banque HSBC Paris Opéra, libellé au nom de Alterjuris Avocats[®], sur le compte dont les coordonnées seront communiquées sur demande.

En cas de paiement effectué par un OPCA, il appartient au Client de s'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme concerné. En cas de prise en charge partielle par l'OPCA, la part non prise en charge lui sera directement facturée.

Toute facture non payée à échéance portera de plein droit, intérêt au taux d'intérêt appliqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 %.

A défaut de paiement d'une seule facture à son échéance, l'intégralité des sommes dues par le Client deviendra immédiatement exigible.

Article 9 - Propriété intellectuelle

Le programme et le contenu de la formation, ainsi que l'ensemble des documents remis au cours de la formation constituent des œuvres originales et à ce titre sont protégées par la propriété intellectuelle et le copyright.

En conséquence, le Client s'interdit d'utiliser, copier, transmettre et généralement d'exploiter tout ou partie de ces documents, sans l'accord préalable et écrit d'Alterjuris Avocats[®].

Article 10 - Assurances

Le Client s'oblige à souscrire et maintenir en prévision et pendant la durée de la formation une assurance responsabilité civile couvrant les dommages corporels, matériels, immatériels, directs et indirects susceptibles d'être causés par ses agissements ou ceux de ses préposés au préjudice de d'Alterjuris Avocats[®] ou des participants.

Article 11 - Informatique et libertés

Conformément aux dispositions de la Loi n°2004-801 du 6 août 2004 modifiant la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 dite « Loi informatique et Libertés », relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les informations qui vous sont demandées sont nécessaires au traitement de votre inscription et sont destinées aux services de Alterjuris Avocats[®].

Conformément aux dispositions des articles 39, 40, 41, et 42 de la Loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition.

Pour exercer ces droits, il suffit de prendre contact avec Alterjuris Avocats[®] par e-mail à l'adresse contact@alterjuris-avocats.fr ou par voie postale au siège du cabinet.

Article 12 - Loi applicable - Attribution de juridiction

Les présentes sont régies par le droit français.

En cas de contestation sur l'interprétation ou l'exécution de l'une de ses dispositions, et à défaut d'accord amiable entre les parties, les Tribunaux de Paris seront seuls compétents.

alterjuris[®]
avocats

ALTERJURIS AVOCATS • 105 boulevard Voltaire
75011 Paris • Tél. : 01.58.30.71.47 • Fax :
01.79.75.18.89 • Palais : D 1494 •
<http://www.alterjuris-avocats.com> • contact@alterjuris-avocats.com

N° de formateur : 11754567575

Membre d'une association de gestion agréée • Le règlement des honoraires par chèque est accepté • SELARL d'Avocats au capital de 30.000 € immatriculée au RCS de Paris sous le n°538.452.822 • TVA intracommunautaire n°FR1853845282200017 • Code APE : 6910 Z

